

## Synergie commune/CPAS

*Maud Colassin, Synergiste à Perwez:*

**« La synergie se traduit essentiellement par la formalisation écrite »**



**ALAIN DEPRET** SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

À Perwez, de nombreux éléments ont motivé les services communaux à participer au projet-pilote de la Région wallonne visant à développer des synergies entre la commune et le CPAS. Parmi ceux-ci, l'existence de nombreux services et d'un tissu associatif extraordinaire, véritables creusets de l'effort commun. De nouveaux besoins sont également apparus, comme la mise en place d'une dynamique sportive, l'accueil de la petite enfance, le soutien aux personnes âgées et l'intégration des personnes handicapées.

**M**AIS SURTOUT, PERWEZ S'EST distinguée par son choix d'adhérer à la centrale d'achats de fournitures du SPW, pour l'administration communale comme pour le CPAS. Maud Colassin, Synergiste depuis juillet 2010, nous en dit plus à ce sujet. *Madame Colassin, quels sont les éléments qui ont poussé Perwez à se lancer dans l'aventure de la synergie entre la commune et le CPAS?*

Trois éléments ont motivé la Commune de Perwez à participer au projet-pilote de mise en place de synergies. D'une part, la Commune de Perwez compte plus de 8000 habitants et, malgré sa petite taille, elle dispose de nombreux services: une maison de repos, un foyer culturel, une justice de paix, un parc éolien, une maison de l'emploi, un complexe sportif, un réseau scolaire dense, une ZAE et un centre urbain. Perwez connaît, comme d'autres localités, des problèmes sociaux. En outre, la commune est caractérisée par un tissu associatif extrêmement important, offrant à ses citoyens de nombreuses activités et

services. Enfin, des besoins nouveaux sont apparus, comme la mise en place d'une offre sportive, l'accueil de la petite enfance, le soutien aux personnes âgées et l'intégration des personnes handicapées.

Pour relever ces défis, tant sur le plan économique que social, une cohésion entre les différentes entités locales est apparue indispensable. *C'est ainsi que Perwez a sollicité la Région wallonne pour l'accompagner dans cette stratégie et lui permettre d'avoir un coordinateur chargé de cet objectif..*

En effet. En charge des synergies, je suis la personne ressource entre la commune, le CPAS et les différentes entités paralocales de Perwez. J'organise les réunions de travail, concerte les projets avec les membres du personnel, les soumet aux différentes instances administratives et politiques. En outre, je participe aux nombreuses réunions impliquant la commune, le CPAS et les entités paralocales afin de mieux coordonner la mise en place de divers projets ou

événements. Je suis aussi chargée de la rédaction des rapports et plans d'action.

*Pouvez-vous nous rappeler quand Perwez a décidé d'adhérer à la centrale d'achats du SPW?*

Le projet-pilote de la Région wallonne a débuté, pour Perwez, en 2007. À l'époque déjà, mon prédécesseur avait été engagé dans le cadre spécifique des dossiers synergies entre la commune et la CPAS.



C'est lui qui s'est d'ailleurs occupé de toute la procédure d'adhésion aux centrales d'achat et de marchés. Le CPAS de Perwez a adhéré à cette centrale en février 2009 et la commune a suivi en avril. La convention d'adhésion à la centrale de marchés n'est pas contraignante; elle est à durée indéterminée, gratuite, et elle vise, ici, en l'occurrence, tout ce qui concerne les fournitures: automobile, entretien, fournitures de bureau, machines de bureau, mobilier de bureau, vêtements de travail, équipement de travail, équipement de protection individuelle... La commune et le CPAS ont la possibilité de commander en direct auprès des fournisseurs du SPW. Le cas échéant, ils restent cependant libres de passer des marchés en dehors de cette centrale. Par la suite, la commune a décidé d'adhérer à une autre partie de cette centrale de marchés, à savoir le gasoil de chauffage. Le CPAS, par contre, n'a pas suivi ce choix.

### **Quels sont les avantages de ce système ?**

Le prix est plus attractif et les démarches administratives sont simplifiées car on délègue ici à un tiers tout le processus de

“ **PERWEZ EST DÉJÀ À UN STADE SUPÉRIEUR DE SYNERGIE** ”

rédaction de cahier des charges et d'attribution des marchés. La livraison est aussi très rapide. Dans le cas de Perwez, le temps de traitement des commandes épargné aux deux entités via le recours à la centrale du SPW est évalué à 500 heures par an, ce qui correspond à un quart temps, soit une réduction du coût de l'ordre de 7 500 à 8 000 euros par an pour les deux administrations. De plus, la centrale de marchés met à disposition des formulaires en expliquant les différentes procédures de bons de commande. Il y a des gains financiers de par le fait qu'on passe énormément de

marchés groupés ensemble, même sans passer par une centrale d'achats, pour le nettoyage de nos bâtiments, par exemple.

### **Y-a-t-il des inconvénients ?**

Nous n'avons jamais eu de souci en ce qui concerne les commandes faites via cette centrale. La seule critique que l'on pourrait lui faire, c'est qu'elle est plutôt ciblée sur les besoins de la commune. En ce qui concerne les vêtements de travail, par exemple, qui correspondent moins aux métiers du CPAS. Tout ce qui est soins de santé n'est pas, non plus, repris dans cette centrale. Le CPAS doit donc, malheureusement, pour certaines fournitures, continuer à rédiger ses propres marchés publics. **Vous semblez également vous intéresser depuis à d'autres centrales d'achats...**

Oui, à la centrale d'achats gratuite Sedifin, en matière d'électricité et gaz verts. Et ce, depuis 2007. Là, il ne s'agit pas d'un contrat à durée indéterminée, contrairement au SPW. Sedifin soumet lui-même tout le dossier à la tutelle. Il préfinance et paie directement au fournisseur et nous envoie ensuite la note de crédit. Et, dans le même



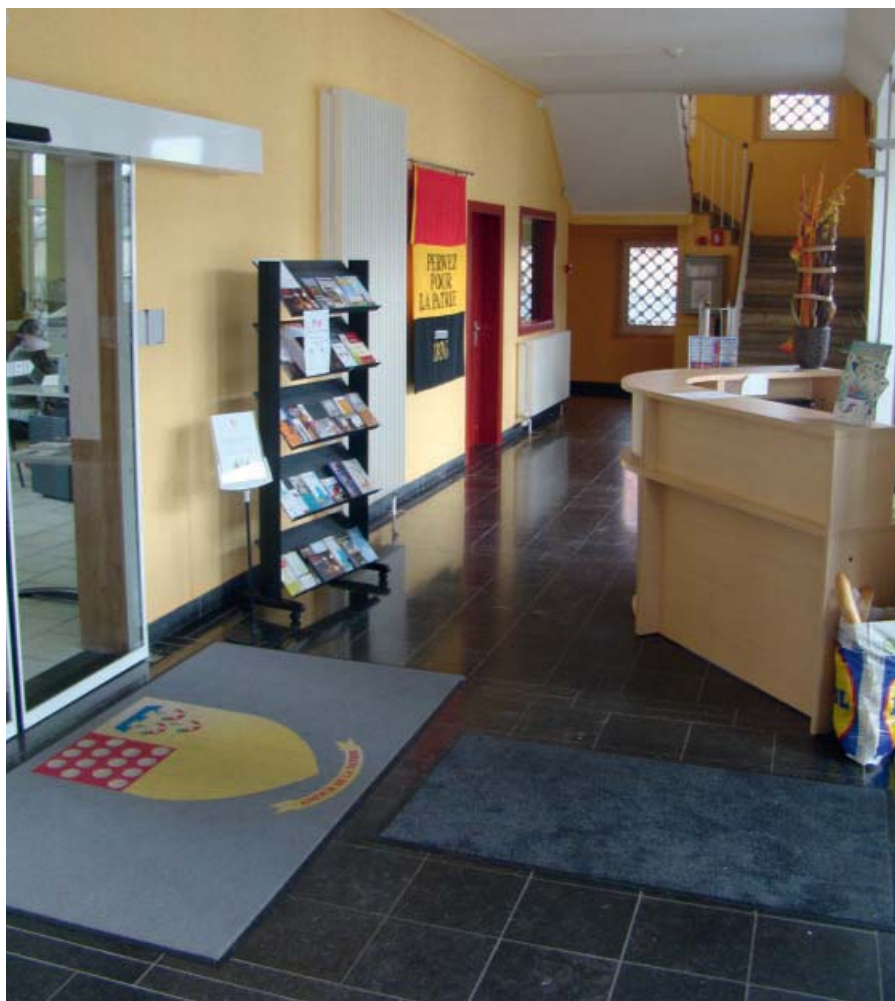
**QUATRE OUTILS AU SERVICE DES POUVOIRS LOCAUX**



en collaboration avec l'UVCW

info@inforum.be - 02/238.50.70 - www.inforum.be

Inforum gie est une collaboration entre l'Union des Villes et Communes et Belfius



ordre d'idées, nous allons aussi adhérer à une de leurs applications qui va nous permettre de centraliser les factures et de consulter l'historique des consommations. **Je suppose que votre travail de synergiste ne s'arrête pas là. Pouvez-vous nous décrire les différentes synergies existantes à Perwez ?**

En 2010, la commune a entrepris un certain nombre de synergies, que ce soit dans ses relations avec le CPAS ou avec les entités paralocales. Dans ses relations avec le CPAS, il s'agissait notamment d'uniformiser les statuts et le règlement de travail, d'optimiser la gestion des ressources humaines, de partager la politique d'intégration sociale, mais aussi d'avoir une politique sociale davantage concertée. En matière de politique de la jeunesse, nous avons aussi créé un espace social commun. **Quoi d'autre ?**

Nous avons, par exemple, réussi à créer un service informatique et un service de nettoyage communs entre la commune et le CPAS. Nous avons également décidé de centraliser divers services sociaux dans

## “ LE PROJET-PILOTE SERT À UNE PRISE DE CONSCIENCE ”

les mêmes bâtiments : l'accueil de la petite enfance, le service communal d'aide aux jeunes... Nous sommes également occupés à réfléchir à un service commun de protection et de planification d'urgence avec la Commune voisine de Jodoigne. Sinon, étant juriste de formation, je m'occupe plus particulièrement de certains dossiers qui concernent le CPAS, comme les baux à ferme, par exemple.

**Et votre rapport final, datant de novembre 2011, fait aussi état de nombreux projets...** En effet. Nous avons ainsi établi une convention de mise à disposition d'agents communaux vers les asbl : le foyer culturel,

l'ADL ou l'asbl qui s'occupe de l'accueil temps libre ou de la petite enfance. On a également créé un site internet, perwez.be, qui intègre tous les onglets des associations locales, du CPAS. Je me suis également occupé cette année d'une concession de service public d'une crèche dans la zone d'activités économiques de Perwez. J'ai géré tout l'aspect formalisation de ce dossier.

**Une fois de plus, la synergiste de Perwez est juriste de formation...**

Vous savez, pour moi, la synergie est synonyme de complémentarité. La synergie se traduit donc essentiellement par la formalisation écrite. Il faut ainsi respecter la législation, prendre conscience de ses droits, de ses obligations... Et donc, on formalise le plus possible nos relations dans des conventions de collaboration.

**Perwez compte-t-elle aller plus loin en matière de synergie ?**

Comme vous le voyez, Perwez est déjà, à mon sens, à un stade supérieur de synergie. Ainsi, nous sommes aujourd'hui dans une phase de complémentarité entre la commune, le CPAS et nos entités paralocales. L'ADL y joue d'ailleurs un rôle-clé. Pour moi, c'est en effet l'agence de développement local qui doit reprendre la réflexion sur les synergies. C'est elle qui va, par exemple, mettre en relation le foyer culturel, le CPAS, la maison de l'emploi et d'autres organisations pour créer certains événements spécifiques.

**Votre but est donc que l'ADL fasse perdurer votre travail...**

C'est ce que j'ai essayé de faire comprendre aux autorités politiques, en tout cas. Pour moi, le projet-pilote sert à une prise de conscience des relations qui peuvent exister entre différents acteurs. À partir du moment où le message est passé, le synergiste est, selon moi, devenu inutile.

**En conclusion, quels conseils donneriez-vous aux autres communes qui voudraient s'impliquer d'avantage dans la synergie commune-CPAS ?**

Je pense que la commune et le CPAS doivent bien comprendre qu'en matière de synergie, il s'agit, à chaque fois, de propositions et que rien n'est imposé. Mais pour que cela fonctionne, le synergiste doit montrer clairement quels sont les avantages de chaque dossier. Chez nous, ceux-ci sont clairement financiers et administratifs.